



## EXTRAIT DU REGISTRE

### DES DELIBERATIONS DU BUREAU

L'an deux mille vingt-six,  
Le 5 février à dix-neuf heures,

Le bureau du Syndicat mixte à la carte du Parc naturel régional du Doubs Horloger dûment convoqué, s'est réuni dans la salle d'honneur de la mairie de Morteau, sous la présidence de Monsieur Denis Leroux.

Date de convocation : 29/01/2026

Date d'affichage : 29/01/2026

Nombre de membres :

- en exercice : 29
- présents : 16
- votants : 19

Nombre de voix :

- en exercice : 39
- présents : 20
- procurations : 7
- **nombre total de voix exprimées : 27**

#### Etaient présents :

Cédric BÔLE, Marie-Paule BRAND, Anthony CUENOT, Bernard JACQUET, Denis LEROUX, Roland MARTIN, Dominique MOLLIER, Jean-Louis MOUGIN, Valérie PAGNOT, Alexandre PANTEL, Stéphanie PARSY, Gilles ROBERT, Catherine ROGNON, Charles SCHELLE, Pierre VAUFREY, Franck VILLEMAIN.

#### Etaient absents excusés :

Christine BOUQUIN, Pascal GODIN, Sylvie LE HIR, Régis LIGIER, Boris LOICHOT, Christian MOREL.

#### Etaient absents :

Léon BONVALOT, Jean-Noël CUENOT, Francine MISERE, Daniel PRIEUR, Amandine RAPENNE, Elisabeth REDOUTEY, Christelle VUILLEMIN.

#### Ont donné pouvoir :

Christine BOUQUIN a donné pouvoir à Marie-Paule BRAND,  
Boris LOICHOT a donné pouvoir à Franck VILLEMAIN,  
Christian MOREL a donné pouvoir à Valérie PAGNOT.

**Objet : DE2026-01 : Convention d'objectifs et de moyens entre le parc et l'office du tourisme du Pays Horloger au titre de l'année 2026**

Le Parc a parmi ses missions l'animation, le suivi et la gestion du Pays Horloger et plus particulièrement l'animation touristique du territoire à travers l'Office de Tourisme de destination.

Un des objectifs du Parc est d'assurer le développement d'un tourisme durable qui préserve et valorise les patrimoines.

De par sa compétence « *Animation touristique du territoire* », le Parc coordonne la politique touristique du territoire du Pays Horloger confiée et financée par les Communautés de Communes du Pays de Maîche, du Plateau du Russey et du Val de Morteau.

Le Parc confie la promotion touristique à l'Office de Tourisme de destination ; ce partenariat est formalisé par une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens 2022-2025 qui est arrivée à échéance au 31 décembre 2025.

Un travail collaboratif a été conduit avec l'Office de Tourisme et les Communautés de Communes afin d'élaborer la feuille de route 2026 et formaliser les objectifs confiés à l'Office de Tourisme, structurés autour des axes suivants :

- 1 : Accueil, information touristique en tant que "Relais du Parc" ;
- 2 : Promotion et communication touristique de la destination en cohérence avec le Comité Départemental du Tourisme du Doubs et Bourgogne Franche-Comté Tourisme ;
- 3 : Structuration d'une offre touristique durable et de qualité et accompagnement à la professionnalisation des prestataires locaux ;
- 4 : Coordination du réseau des ambassadeurs de la destination ;
- 5 : Suivi de l'observation de l'activité touristique et des clientèles ;
- 6 : Inscription de l'OT dans une démarche qualité et de progrès.

Les éléments de contexte soulignent la nécessité de mener, parallèlement aux actions opérationnelles, une réflexion approfondie sur le fonctionnement de l'Office de Tourisme, tant sur les plans financier, opérationnel que territorial. Cette réflexion devra permettre de redéfinir les priorités d'action de l'Office de Tourisme et d'envisager une collaboration avec les Communautés de Communes de Sancey-Belleherbe et des Portes du Haut-Doubs.

**Après en avoir délibéré, le bureau décide :**

- de valider les axes de partenariat 2026 permettant un travail collaboratif entre le Parc et l'Office de Tourisme du Pays Horloger ;
- d'autoriser le Président du Parc à signer la convention d'objectifs et de moyens entre le Parc et l'Office de Tourisme du Pays Horloger au titre de l'année 2026.

**Approbation à l'unanimité.**

<b>Nombre de voix : 27</b>	<b>Exprimés (en voix) : 27</b>
- pour : 27	- abstention : 0
- contre : 0	- ne prend pas part au vote : 0

Pour extrait certifié conforme,  
le Président  
Denis LEROUX

